

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
13 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :  
7 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 1  
19 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation

13 janvier 2025

Numéro de la délibération

25-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation Budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Yannicopoulos de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**  
**Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**

Titulaires : Monsieur Jacques BOLLÈGUE, Madame Aline BRUGUIÈRE, Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Monsieur Gaël DUPRET, Monsieur Renaud LEROI et Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléants : Monsieur Daniel VOLEON.

**Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :**

Titulaires : Monsieur Nelson CHAUDON, Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Sylvie ROSSIGNOL-PUT, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

**Avait donné pouvoir :**

Monsieur Jean-Marie FOURNIER à Monsieur Thierry PESENTI.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016** relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**Considérant que le rapport d'orientation budgétaire 2025**, joint à cette délibération, a été présenté et a fait l'objet de débats pendant la séance du Comité Syndical du 12 février 2025 ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 15    CONTRE : 00    ABSTENTION : 00

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le